

DEPARTEMENT

MANCHE

REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

<u>Nombre de conseillers</u>
En exercice : 15
Présents : 12 puis 13
Votants : 14 puis 15 (2 pouvoirs)
Absents : 3 puis 2
Exclus : 0

De la Commune de **SURTAINVILLE**

Séance du 15 Juin 2017

L'an deux mille dix-sept, le quinze juin à vingt heures,

Le conseil municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances sous la présidence de Monsieur Jérôme BONNISSENT, Maire.

Etaient présents : Mesdames Messieurs BONNISSENT J, LEGER C, LE BRUN B, NOEL C, SIMON F, SOREL G, DUCHEMIN I, LEMAITRE G, BRISSET C (à partir de 20h15), LE MOIGNE V, HUBERT C, LEGER M., THOMINET O.

Absents :

Excusés représentés : M. LEFEVRE T qui a donné pouvoir à M. SIMON F, Mme GOUJON C qui a donné pouvoir à Mme LE MOIGNE V.

Excusé non représenté : M. BRISSET C jusqu'à 20H 15.

Date de convocation

01/06/2017

Date d'affichage :

04/08/2017

Un scrutin a eu lieu, Mme LE MOIGNE Vanessa a été nommée secrétaire.

Le maire informe l'assemblée que Tony LEFEVRE vient d'être papa d'une petite Margaux.

O B J E T

Conseil Municipal

=====

Approbation des comptes rendus des réunions de conseil municipal

Les comptes rendus de conseil municipal des séances du 30 mars et du 03 mai 2017 sont adoptés.

Même séance

Décisions du Maire

=====

Le Maire rend compte des décisions prises par lui-même, à savoir :
(Monsieur BRISSET arrive en cours de présentation à 20h15)

Marchés publics

N°2017-010 du 05/05/2017 – Marchés Publics : Achat d'un écran d'ordinateur pour la mairie auprès de Daltoner à 50470 LA GLACERIE, pour un montant TTC de 199.70 €.

N°2017-011 du 05/05/2017 – Marchés Publics : achat d'un perforateur, d'une cisaille et d'un destructeur de documents pour le secrétariat de mairie, auprès de BUREAU OUEST à Cherbourg en Cotentin, pour un montant TTC de 758.40 €.

N°2017-012 du 05/05/2017 – Marchés Publics : réalisation du rabattage de haies sur le camping municipal auprès d'Astre Environnement à Bretteville en Saire (50110) pour un montant HT de 1 150.00 € exonéré de TVA.

N°2017-013 du 18/05/2017 – Marchés Publics : travaux de réhabilitation des installations sportives du stade municipal – Procédure adaptée 2017-002 déclarée sans suite pour les lots 01, 02 et 05, pour cause d'intérêt général.

N°2017-014 du 22/05/2017 – Marchés Publics : achat d'un module colonne cuisine pour la garderie périscolaire, auprès de Les Nouveaux Agenceurs à Surtainville, pour un montant TTC de 1 343.69 €.

N°2017-016 du 30/05/2017 – Marchés Publics : Travaux de remembrement : Acceptation de l'avenant n°2 au lot 01, auprès de la SARL FATOUT TP à La Rondaye 50490, pour un montant HT de 940.00 €.

N°2017-017 du 31/05/2017 – Marchés Publics : acquisition de matériels de désherbage pour la commune et le camping, auprès de MELAIN Motoculture à Saint Sauveur le Vicomte 50390, pour un montant TTC de 22 034.57 €.

N°2017-018 du 31/05/2017 – Marchés Publics : acquisition de matériels de désherbage pour le camping, auprès des Ets LEBIEZ à 50700 Valognes, pour un montant HT de 2 264.00 €.

N°2017-019 du 02/06/2017 – Marchés Publics : travaux de réhabilitation des installations sportives du stade municipal – mission OPC confiée au Cabinet BOISROUX à Cherbourg en Cotentin 50100, pour un taux de rémunération de 2%, soit un forfait initial de 2 807.00 € HT/ 3 368.40 € TTC.

N°2017-020 du 02/06/2017 – Marchés Publics : contrat de vérification des installations électriques de la salle polyvalente, pour une durée de 3 ans, auprès de BUREAU VERITAS à Cherbourg en Cotentin 50100, pour un montant HT de 400.00 € pour une vérification initiale ponctuelle en 2017, et un montant HT de 431.00 € pour une vérification périodique annuelle + Q18 à partir de 2018.

Finances

N°2017-015 du 22/05/2017 – Finances : remboursement de sinistre sur le pare ballon du stade municipal émanant de Groupama pour un montant de 169.25 € TTC.

Même séance

Commission
=====

Compte rendu de la commission communale « Voirie » du 30 mai 2017

La commission s'est rendue chez Mme Bourdon Geneviève qui souhaite créer une place de stationnement pour véhicule PMR sur la parcelle AD 249 dans le cadre de sa déclaration préalable de travaux n°05058517Q0005.

Compte tenu de la démolition partielle du mur de clôture, du sens de stationnement envisagé et de la situation des lieux, pour des raisons de sécurité dans le bourg la commission émet un avis défavorable à cette demande telle que présentée. Il lui a été demandé de modifier son projet. Le conseil municipal valide l'avis de la commission.

Même séance

DSP AL bilan 2016
=====

Délégation de Service Public (DSP) GARDERIE/ALSH/TAP : Bilan annuel 2016

Mme Le Brun Bernadette présente aux membres le rapport bilan 2016 de la DSP de la Garderie périscolaire / ACCUEIL LOISIRS/TAP, dont un exemplaire leur a été remis avec la convocation, retraçant les résultats de l'année 2016.

Au niveau de la participation :

- En ALSH : moins d'heures, peu d'enfants aux vacances scolaires (si – 8 enfants, ils sont regroupés à Flamanville)
- En Garderie périscolaire : + d'enfants mais durée moins longue d'utilisation du service
- TAP : + d'enfants inscrits.

Au niveau du bilan financier :

2 gros postes ont beaucoup changé : les frais de personnel et les frais de gestion : + 42 %. Le compte d'exploitation 2016 est déficitaire.

Ceci entendu et après discussion, le conseil municipal prend acte de ce rapport annuel 2016 mais sollicite du délégataire des explications complémentaires sur l'augmentation des frais de personnel.

Le conseil municipal s'interroge sur la pérennisation des TAP compte tenu de la possibilité de repasser à la semaine de 4 jours au niveau des rythmes scolaires.

Mme Le Brun fait savoir que le sujet a été abordé au conseil d'école de ce jour et l'avis des représentants des parents et des enseignants est de repasser à la semaine de 4 jours. Un questionnaire sera élaboré et distribué aux parents à la rentrée prochaine de septembre afin de connaître leurs souhaits à ce sujet.

L'actuelle délégation de service public se termine au 31/12/2017. Compte tenu de la période transitoire de modification et d'incertitudes d'application des rythmes scolaires, le conseil municipal décide d'attendre une année scolaire pour relancer une délégation de service public concernant l'accueil loisirs dans son ensemble. Il est proposé que la période de janvier à août 2018 soit traitée en marché public.

Même séance

Office de tourisme
=====

Dans le cadre de la loi n°2015-991 du 7 août 2015, dite loi NOTRe, une nouvelle répartition des compétences entre les différents échelons de collectivités et de groupements a été prévue, se traduisant par le transfert de la compétence « promotion du tourisme, dont la création d'offices de tourisme » au plus tard le 1^{er} janvier 2017 aux intercommunalités à fiscalité propre.

Ainsi la « promotion du tourisme, dont la création d'offices de tourisme » a été inscrite dans les compétences obligatoires de la Communauté d'Agglomération du Cotentin créée au 1^{er} janvier 2017.

Cette prise de compétence à l'échelle de la Communauté d'Agglomération du Cotentin nécessite la mise en place d'une nouvelle organisation pour porter les orientations du territoire. Afin de répondre au mieux à ces ambitions, le choix s'est porté vers la création d'un office de tourisme unique pour le territoire sous la forme d'une Société Publique Locale. La Société a pour objet, agissant exclusivement pour le compte de tout ou partie de

ses actionnaires et sur leur territoire, de promouvoir et développer l'offre et l'attractivité touristique, ainsi que l'animation du territoire.

Aussi, la Communauté d'agglomération du Cotentin propose à notre commune de devenir actionnaire de cette structure.

Après échange entre les membres, ceux-ci se posent différentes questions quant au devenir de la taxe de séjour : sera-t-elle perçue par les communes ? ...

Aussi, après en avoir délibéré, le conseil municipal n'est pas favorable en l'état à la proposition en raison d'un manque d'informations.

Votants : 15 Pour : 5 - Contre : 8 (pour manque d'informations) - Abstentions : 2

Même séance

Camping / Gîtes

=====

Publicité 2018 Camping

A l'unanimité, le conseil municipal reconduit les publicités pour le camping, pour l'année 2018, dans les guides suivants :

Insertion payante :

- Guide GCC Bruxelles
- NEDCAMP en Hollande
- ANWB
- Guide ACSI Campinggids Europa
- Vacances Vertes et Bleues
- Les Pages Jaunes
- VIVAWEEK en Belgique
- Syndicat de l'Hôtellerie de Plein Air
- Comité Départemental du Tourisme de la Manche : disponibilité des hébergements sur Internet (c tout vert) et brochure.

Insertion gratuite :

- Guide Michelin
- Annuaire Chèques Vacances
- Locations Loisirs
- Fédération Française de Camping et Caravaning
- EDIREGIE
- Guide Bel Air

Objets publicitaires

Le conseil municipal donne son accord également pour acquérir des objets publicitaires au nom du camping et des gîtes, pour les offrir aux clients : sac/cabas en tissu ou tee-shirts ou stylos ou autres...

Plaque « Sélection Guide Michelin »

Le guide Michelin nous propose d'acquérir une plaque «Sélection Guide Michelin » à apposer à l'entrée du camping pour recommander notre camping aux vacanciers. Le coût de cette plaque est de 149 € HT par an. Le conseil municipal donne son accord.

Guide ACSI

Mme LEGER Colette fait part du contrôle effectué dans notre camping par les représentants du guide ACSI. Ils nous proposent de diffuser nos dépliants du camping sur les salons auxquels ils participent aux Pays-Bas et en Allemagne. Le conseil municipal y est favorable.

Une somme prévisionnelle de 2 500 euros HT sera prévue au budget 2018, les tarifs n'étant pas encore connus à ce jour.

VOTANTS : 15 - POUR : 15 - CONTRE : 0 - ABSTENTION : 0

Tarifs 2018 Camping

Afin de pouvoir renseigner les divers guides publicitaires auxquels la collectivité adhère, il convient de fixer les tarifs 2018 du camping. Le maire propose une augmentation d'environ 1.5 % arrondie à 0 ou 5 et sollicite l'avis du conseil municipal. Le conseil municipal émet un avis favorable.

VOTANTS : 15 - POUR : 15 - CONTRE : 0 - ABSTENTION : 0

Contrats d'engagement Clévacances et Tarifs GITES VACANCES 2018

Mme Léger Colette fait savoir qu'il y a lieu de fixer les tarifs Gîtes Vacances pour l'année 2018. Il est proposé d'effectuer une augmentation d'environ 1.5 % arrondie pour tous les gîtes selon les mêmes conditions et périodes que l'an dernier en ajustant avec les dates des vacances scolaires 2018.

L'adjointe propose de continuer, pour l'année 2018, l'engagement de notre collectivité avec la centrale de réservation, selon les mêmes conditions que pour 2017, considérant les possibilités de location par le personnel travaillant sur la centrale EDF/EPR.

Ceci entendu, le conseil municipal :

- émet un avis favorable aux propositions d'augmentation faites ci-dessus : 1.5 % pour 2018
- maintient son engagement avec Clévacances selon les conditions identiques à celles de 2017,
- autorise le maire ou son représentant à signer les conventions de mandat de gestion 2018 correspondantes avec Clévacances.

VOTANTS : 15 - POUR : 15 - CONTRE : 0 - ABSTENTION : 0

Reclassement Camping

Mme Léger Colette informe que, selon la réglementation, notre camping a été classé en catégorie 3 étoiles Tourisme, par Atout-France, pour une période de validité de 3 ans soit jusqu'au 09 juin 2022.

La malle postale

L'itinérance est une priorité de la stratégie touristique départementale 2016-2020.

Un nouveau service, dédié à l'itinérance sur le GR 23 appuyé sur le sentier littoral, est proposé par Latitude Manche : la malle postale. Ce service propose aux randonneurs itinérants de bénéficier du transport de bagages jusqu'à leurs lieux d'hébergement, par des compagnies de taxi et des transporteurs manchois.

Ce service a un fort potentiel de développement. Il s'agit d'une démarche de mise en réseau autour du GR 223 + GRP La Hague pour 2017, puis s'étendra à de grands itinéraires cyclables, VTT, chemins de Saint-Michel pour obtenir une présence sur l'ensemble de l'offre manchoise pour 2021.

Le client réserve ses transferts de bagages indépendamment auprès de la Malle Postale.

Ce service est gratuit et ne fait l'objet d'aucun commissionnement.

Pour intégrer ce service, l'hébergement doit être le plus proche possible du GR (-1km), répondre à des conditions concernant la qualité d'accueil, et disposer d'un local fermé ou d'une bagagerie propre et sécurisée à mettre à disposition.

Mme Léger informe que l'ancien local douches handicapés près du logement de fonction du camping, pourrait être mis à disposition, ainsi notre établissement pourrait répondre entièrement aux critères énoncés ci-dessus, il suffirait d'installer une étagère à l'intérieur du local pour poser les bagages, et un boîtier pour fermer à clé.

Il est proposé aux membres du conseil municipal de s'engager dans le dispositif de la charte « malle postale » pour une période d'un an renouvelable par tacite reconduction.

Après avoir pris connaissance du projet de charte et après délibération, le conseil municipal donne son accord pour s'engager dans cette démarche et autorise le maire à signer la charte d'engagement et tous documents nécessaires à la réalisation des présentes.

VOTANTS : 15 - POUR : 15 - CONTRE : 0 - ABSTENTION : 0

Même séance

Décision modificative n°1

=====

Budget Communal

Suite à la notification de la dotation forfaitaire et de la dotation de solidarité rurale 2017, et compte tenu des projets de travaux, il y a lieu d'apporter une modification au budget 2017 principal. Aussi, il est donc proposé la décision modificative n°1 Budget communal.

Après délibération, le conseil municipal décide d'ajouter l'achat d'un étage supplémentaire pour le columbarium et adopte la décision modificative n°1 du budget communal telle que présentée dans l'annexe ci-après.

VOTANTS : 15 - POUR : 15 - CONTRE : 0 - ABSTENTION : 0

Questions diverses

=====

Programme local de l'Habitat CAC

La Communauté d'agglomération Le Cotentin (CAC) est compétente en matière d'équilibre social de l'habitat. A ce titre, il lui incombe l'obligation d'établir sur son territoire, un programme local de l'habitat. Par délibération du 06/04/2017, le conseil d'agglomération a décidé d'engager la procédure d'élaboration de son premier programme. A cet effet, la CAC nous notifie la délibération n°2017-103 engageant cette procédure et sollicite notre association à cette démarche qui rentrera dans sa phase opérationnelle durant le dernier trimestre 2017. Le conseil municipal en prend acte et est favorable à la participation de la commune à ce programme.

Remerciements subventions 2017

Le conseil municipal prend connaissance des remerciements d'associations pour le versement de la subvention 2017

Remerciements Famille JOUAN

Madame Madeleine JOUAN et ses enfants remercient chaleureusement le conseil municipal suite au décès de Jean.

Roulotte sur camping

La ferme de Caroline continue les randonnées en roulotte pendant l'été. Elle sollicite, comme les années précédentes, l'autorisation de faire une halte sur notre camping le jeudi mais seulement pendant août pour cette année. Le conseil municipal donne son accord.

Délibéré à Surtainville, les jour, mois et an ci-dessus.

Le Maire : Jérôme BONNISSANT